



RAPPORT ANNUEL

2002/2003

Organisation internationale du cacao
22 Berners Street, Londres W1P 3DB

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
PARTIE I - ORGANISATION ET ADMINISTRATION.....	7
Composition de l'Organisation internationale du cacao	7
Conseil international du cacao	7
Comité exécutif	8
Groupe de travail d'experts sur les stocks	8
Réunion CNUCED	9
Rapport d'avancement sur les projets ICCO.....	9
Budget et comptes administratifs pour 2002/2003	12
Personnel	13
Renseignements statistiques et études économiques	13
Publications de l'ICCO	13
PARTIE II – BILAN DE LA CONJONCTURE CACAOYERE	14
Evolution du marché en 2002/2003	14
Production	16
Transformation	16
Stocks	17
ANNEXE I - PARTICIPATION A L'ACCORD INTERNATIONAL DE 1993	
SUR LE CACAO	24
ANNEXE II - COMPTES, APRES VERIFICATION	25
Compte administratif –Bilan au 30 septembre 2003	25
Compte administratif –Compte de recettes et dépenses pour l'exercice clos le	
30 septembre 03.....	26
Compte administratif –Notes relatives aux relevés financiers pour l'exercice clos le	
30 septembre 03.....	27
Fonds de promotion – Bilan au 30 septembre 2003	30
Fonds de promotion –Notes relatives aux relevés financiers pour l'exercice clos le	
30 septembre 03	31
ANNEXE III - LISTE DES MEMBRES DU PERSONNEL DU SECRETARIAT	32

INTRODUCTION

Le rapport annuel du Conseil international du cacao pour l'année cacaoyère 2002/2003 (1^{er} octobre 2002-30 septembre 2003) est publié en application des dispositions de l'article 41 de l'Accord international de 1993 sur le cacao.

Ce rapport comprend deux parties. La première partie traite de la composition de l'Organisation internationale du cacao et des activités du Conseil et de ses organes subsidiaires. La deuxième partie présente une analyse de la conjoncture cacaoyère mondiale.

Conseil international du cacao

Président : M. J.-A. Martinez
(République dominicaine)

Premier Vice-président : M. S. Essomba-Abanda
(Cameroun)

Second Vice-président : M.H.Streichert
(Allemagne)

Directeur exécutif par intérim : M. J. Vingerhoets

Pays membres de l'Accord international de 1993 sur le cacao au 30 septembre 2003 (des précisions figurent en Annexe I du présent rapport) :

Membres exportateurs	Membres importateurs
Bénin	Autriche
Brésil	Belgique/Luxembourg
Cameroun	République tchèque
Côte d'Ivoire	Danemark
République dominicaine	Egypte
Equateur	Finlande
Gabon	France
Ghana	Allemagne
Grenade	Grèce
Jamaïque	Hongrie
Malaisie	Irlande
Nigéria	Italie
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Japon
Pérou	Pays-Bas
São Tomé et Príncipe	Norvège
Sierra Leone	Portugal
Togo	Fédération de Russie
Trinité-et-Tobago	République slovaque
Venezuela	Espagne
	Suède
	Suisse
	Royaume-Uni
	Communauté -

Comité exécutif

Président : M. P. Lynch (Irlande)

Vice-Président : M. E. Barattini (Communauté européenne)

Les membres suivants ont siégé au Comité exécutif pendant l'année cacaoyère 2002/2003 :

Membres exportateurs

Brésil
Cameroun
Côte d'Ivoire
Equateur
Gabon
Ghana
Jamaïque
Malaisie
Nigéria
Papouasie-Nouvelle-

Membres importateurs

Allemagne
Belgique/Luxembourg
Espagne
Fédération de Russie
France
Irlande
Italie
Pays-Bas
Royaume-Uni
Suisse

Commission de vérification des pouvoirs

Président : M. P. Etoa Abena (Cameroun)

Les membres suivants ont été rappelés à siéger à la Commission de vérification des pouvoirs pendant l'année cacaoyère 2002/2003 :

Membres exportateurs

Cameroun
Equateur
Ghana

Membres importateurs

Belgique/Luxembourg
Finlande
France

Les comités et les groupes de travail suivants se sont réunis pendant l'année cacaoyère 2002/2003 et étaient ouverts à tous les membres.

Groupe de travail d'experts sur les stocks

Président : M. P. Sigley (The Federation of
Cocoa Commerce Ltd)

PARTIE I ORGANISATION ET ADMINISTRATION

Composition de l'Organisation internationale du cacao

Au titre de l'Accord international de 1993 sur le cacao, l'Organisation internationale du cacao (ICCO) comptait 42 pays membres au 30 septembre 2003. La composition totale est formée par dix-neuf pays exportateurs et vingt-deux pays importateurs, ainsi que l'Union européenne. La Belgique et le Luxembourg adhèrent à l'Accord international de 1993 sur le cacao en tant que co-membres, bien que les deux Etats aient signé et ratifié séparément l'Accord. En outre, l'Union européenne participait à l'Accord de 1993 en sa qualité d'organisation intergouvernementale en vertu des dispositions de l'article 4.

Les précisions concernant la ratification, l'acceptation, l'approbation et l'adhésion à l'Accord de 1993 figurent à l'annexe 1 du présent rapport.

Conseil international du cacao

Le Conseil international du cacao, qui est la plus haute instance de l'ICCO, se compose de toutes les parties contractantes à l'Accord international sur le cacao. Il a tenu deux sessions ordinaires et une session extraordinaire pendant l'année cacaoyère 2002/2003.

Soixante-septième session ordinaire

Le Conseil a tenu sa soixante-septième session ordinaire du 11 au 14 mars 2003, au cours de laquelle il s'est occupé de différentes questions.

Le Conseil a décidé de proroger la période de signature de l'Accord international de 2001 sur le cacao du 1er janvier 2003 au 30 septembre 2010, en vertu des dispositions de l'article 54 de l'Accord. Le gouvernement du Japon a confirmé qu'il n'adhérerait pas à l'Accord de 2001, ayant pris la décision de ne plus participer aux accords sur les produits de base, en règle générale. Le gouvernement de l'Indonésie a souligné sa volonté d'adhérer à l'Accord, mais pas dans un proche avenir.

Le Conseil de l'Union européenne avait décidé qu'il adhérerait à l'Accord international de 2001 sur le cacao au nom de ses Etats membres et que la Commission voterait et paierait le total des voix exprimées de ses Etats membres. La Section des Traités de l'Organisation des Nations unies avait refusé

d'accepter que l'Union européenne signe le nouvel Accord au nom de ses Etats membres. Le Conseil a convenu que la Communauté européenne devait soumettre une déclaration concernant sa compétence exclusive, pour examen à la prochaine réunion du Conseil. Le Conseil a soumis une déclaration pour examen à l'Organisation des Nations unies faisant état de la décision n° 2002/970/EC du Conseil de l'Union européenne du 18 novembre 2002, selon laquelle l'Accord international de 2001 sur le cacao avait été approuvé au nom de la Communauté européenne et le Président du Conseil de l'UE autorisé à désigner la personne habilitée à signer l'accord et à déposer l'instrument d'approbation au nom de la Communauté européenne.

Le Conseil a exprimé son regret sur le fait que la relocalisation de l'Organisation n'ait pu avoir lieu en raison du niveau de sécurité en Côte d'Ivoire. Des discussions sur la relocalisation ont été prévues pendant les réunions de juin 2003.

Eu égard à la sélection d'un nouveau Directeur exécutif, le Conseil a convenu que l'âge limite pour ce poste devait être supprimé mais que l'obtention d'un diplôme universitaire, une excellente maîtrise de l'anglais et une connaissance de travail d'une des autres langues de travail de l'Organisation étaient des impératifs. Toutefois, aucun accord n'a été conclu en ce qui concerne l'échelon du poste.

Le Conseil a également approuvé les comptes administratifs vérifiés pour l'exercice clos le 30 septembre 2002 et a reçu un rapport du Groupe de travail d'experts (ICCO) sur les stocks.

Vingt-septième session extraordinaire

Le Conseil a tenu sa vingt-septième session extraordinaire du 3 au 6 juin 2003.

Le Conseil a pris note des progrès en matière d'adhésion à l'Accord international de 2001 sur le cacao. Le seuil de 80 % de participation des producteurs avait presque été atteint et, avec l'acceptation de l'Organisation des Nations unies sur la compétence de la Commission européenne de signer au nom de ses Etats membres, le seuil de participation des consommateurs serait atteint.

Le Conseil a exprimé son soutien au Gouvernement de

Côte d'Ivoire pour ses efforts à rétablir la stabilité dans le pays et a accepté d'examiner la question sur le transfert du siège de l'Organisation à sa 68e session ordinaire en septembre 2003.

Le Conseil a établi un calendrier pour la nomination d'un nouveau Directeur exécutif et a convenu de changer le titre de l'Administrateur chargé de l'ICCO en «Directeur exécutif par intérim». En outre, il a prorogé le mandat du Directeur exécutif par intérim jusqu'au 30 septembre 2004.

Le Conseil a reçu une déclaration formelle des pays producteurs concernant la Directive de l'Union européenne sur le beurre de cacao, dont l'entrée en vigueur est prévue le 3 août 2003. Des inquiétudes ont été exprimées au sujet de la directive qui contribuerait à réduire de manière sensible la demande en cacao d'environ 10 %, entraînant un manque à gagner similaire pour les exploitants. L'Organisation a été priée de contrôler les incidences de la directive et d'en rendre compte au Conseil.

Le Conseil a décidé de soumettre une demande au Fonds commun pour les produits de base pour que son Comité exécutif donne son accord pour le financement et le début du projet sur «La productivité et l'amélioration de la qualité du cacao : Une approche participative».

Soixante-huitième session ordinaire

Le Conseil a tenu sa soixante-huitième session ordinaire du 9 au 12 septembre 2003.

Le Conseil a examiné les questions du transfert du siège de l'Organisation en Côte d'Ivoire et du niveau de sécurité dans le pays. Il a décidé que la décision de relocaliser le siège en Côte d'Ivoire serait appliquée à la session extraordinaire du Conseil en décembre 2003, sous réserve que le niveau de sécurité actuel soit maintenu ou amélioré ; et de prendre une décision finale sur la relocalisation à la session du Conseil, en mars 2004 au plus tard, au cas où le niveau de sécurité s'aggraverait en Côte d'Ivoire.

Eu égard à la cession du bail des locaux de Londres, le Conseil a convenu que l'Organisation devrait rechercher un locataire en vue d'occuper un étage dans ses locaux.

Le Conseil a approuvé le budget administratif de l'Organisation pour l'exercice 2003/04.

Le Conseil a décidé de proroger, du 1^{er} janvier 2004 au

30 septembre 2010, la période de dépôt des instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation, pour les gouvernements signataires à l'Accord international de 2001 sur le cacao, en vertu des dispositions de l'article 55 de l'Accord.

Le Conseil a examiné la composition de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale et a convenu que sa première réunion aurait lieu en mars 2004, date à laquelle la Commission serait formellement constituée.

Comité exécutif

Le Comité exécutif, qui est élu chaque année par le Conseil, est composé en vertu de l'Accord international de 1993 sur le cacao de dix membres exportateurs et de dix membres importateurs. Ce Comité, qui est responsable devant le Conseil et exerce ses fonctions sous la direction générale de ce dernier, a tenu les réunions suivantes pendant l'année cacaoyère 2002/2003 :

Cent-seizième réunion 11-14 mars 2003

Cent-dix-septième réunion 3-6 juin 2003

Cent-dix-huitième réunion 9-12 septembre 2003

Le Comité a examiné la conjoncture cacaoyère mondiale, des mesures éventuelles visant à maintenir des prix rémunérateurs du cacao, des rapports d'avancement des projets, de nouvelles propositions de projets ainsi que les finances et l'administration de l'Organisation, y compris la question sur la relocalisation du siège. En outre, il a examiné plusieurs questions et fait des recommandations au Conseil en conséquence.

Le Comité a reçu une communication sur l'Atlas du cacao, publié par la Fondation allemande du cacao et du chocolat.

Groupe de travail d'experts sur les stocks

Le Groupe de travail d'experts sur les stocks a tenu sa onzième réunion le 12 mars 2003.

Un rapport d'avancement a été reçu sur l'enquête des stocks de cacao détenus dans les entrepôts d'Europe occidentale. Les résultats de l'enquête donnaient une estimation d'environ 926 000 tonnes au 30 septembre 2002.

Un rapport faisant état d'une évaluation des stocks mondiaux de cacao en fèves au 30 septembre 2002 a

également été reçu. L'estimation des stocks mondiaux était d'environ 1,214 million de tonnes au 30 septembre 2002 et comprenait les stocks des pays producteurs.

M. Robert Zehnder, Secrétaire Général de l'Association européenne du cacao (AEC), a décrit l'approche de l'AEC sur la publication de statistiques trimestrielles uniques paneuropéennes sur les broyages en Europe, qui a remplacé les données incomplètes publiées par les associations nationales et a contribué à la transparence du marché.

Le Groupe de travail a exploré certaines questions liées au recueil de données sur les stocks de produits à base de cacao. L'objectif du recueil de données sur les stocks de produits à base de cacao était de compléter l'enquête annuelle (ICCO) sur le cacao en fèves, en vue de renforcer la transparence du marché et de promouvoir une détermination plus précise des prix par le marché cacaoyer. Le Groupe de travail a décidé que l'Organisation devait étudier la question liée au recueil de données sur les produits semi-finis de cacao, y compris le beurre de cacao, la pâte de cacao, la poudre de cacao et les tourteaux ainsi que les méthodes et les coûts.

Reunion de la CNUCED

Une réunion a été convoquée le 4 juin 2003 à Londres sous les auspices de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), en vertu de l'article 58, paragraphe 3 de l'Accord international de 2001 sur le cacao. Lors de cette réunion, il a été décidé que l'Accord international de 2001 sur le cacao entrerait en vigueur à titre provisoire le 1er octobre 2003.

Rapport d'avancement sur les projets ICCO

Pendant l'année cacaoyère 2002/2003, l'ICCO a poursuivi sa collaboration avec d'autres organismes, le secteur privé et le Fonds commun pour les produits de base sur la mise en oeuvre et l'élaboration de projets destinés à améliorer le développement durable de l'économie cacaoyère mondiale. L'ICCO est également parvenue à renforcer une coopération sur les projets avec le secteur privé. Pendant la période considérée, les activités ont été axées sur l'amélioration des conditions structurelles des marchés du cacao et sur l'accroissement d'une compétitivité à long terme et les perspectives de l'économie cacaoyère. On trouvera ci-après un résumé sur la mise en oeuvre et l'évolution des projets à la fin de l'année cacaoyère 2002/2003 :

Installations pilotes pour la transformation des

sous-produits du cacao au Ghana

Il s'agit d'un projet de recherche-développement ayant pour objectif de mettre au point puis de transférer aux parties intéressées les techniques de transformation commerciale des sous-produits et déchets du cacao en vue d'augmenter les revenus de l'industrie cacaoyère dans les pays producteurs. Les objectifs immédiats du projet sont la production commerciale et la commercialisation d'une gamme de sous-produits à partir de matériel provenant de la cabosse du cacao, qui est normalement rejetée et n'est pas utilisée dans la production de cacao en fèves. Les produits étudiés dans le cadre du projet sont notamment des aliments pour le bétail et de la potasse issus du péricarpe de la cabosse. Les jus d'écoulement de la pulpe de cacao (mucilage) sont employés dans la production de boissons non alcoolisées, de boissons alcoolisées, d'alcool industriel, de pectine, de marmelade et de confiture. Le beurre de cacao provenant de fèves de qualité inférieure est utilisé pour la production de savons de toilette et de crèmes pour le corps. En 2002/2003, les travaux sur les technologies pour la transformation des sous-produits du cacao et une étude de faisabilité sur la viabilité commerciale du projet avaient été finalisés. En juillet 2003, un atelier international s'est tenu au Ghana pour débattre des résultats du projet et de l'étude de faisabilité. Le rapport sur l'atelier a entre-temps été élaboré ; le rapport technique final et le rapport sur l'étude de faisabilité étaient prévus à la mi-novembre 2003.

Utilisation et conservation du matériel génétique du cacao : Une approche mondiale

Le but de ce projet de recherche-développement est de mettre au point et de distribuer des variétés de matériel végétal résistantes aux parasites et aux maladies, grâce à une utilisation optimale du matériel génétique du cacao. Ce projet a connu un succès remarquable dans les essais internationaux de clones, les essais d'hybrides coordonnés au niveau international, l'amélioration du matériel génétique, la sélection de population ainsi que la conservation, la caractérisation et l'évaluation préliminaire du matériel génétique du cacao. Des résultats très probants ont également été obtenus en matière d'échange de matériel du cacao et de vérification d'identité génétique, d'échange d'informations et de publications, de coordination et d'assistance technique, de gestion, de supervision et d'évaluation. En outre, ce projet a encouragé un accroissement de la collaboration et des interactions entre les banques génétiques de cacao, les centres de

quarantaine intermédiaire et les programmes de sélection, et sur le plan personnel, entre les sélectionneurs de plantes et les autres chercheurs (pathologistes, entomologistes, agronomes), favorisant considérablement les transferts de technologie et le renforcement des capacités. Un atelier sur le projet final est prévu du 29 mars au 3 avril 2004 pour coïncider avec le lancement de son projet successeur destiné à finaliser les essais du projet et diffuser les résultats.

Utilisation des techniques de biologie moléculaire afin de rechercher des variétés résistantes à la maladie du balai de sorcière

Ce projet est destiné à la lutte spécifique contre la maladie du balai de sorcière du cacao au moyen de techniques de biologie moléculaire pour développer des variétés plus tolérantes et plus résistantes à cette maladie, qui a provoqué des dommages conséquents à la production cacaoyère en Amérique du Sud et aux Caraïbes. Sur le plan technique, des progrès satisfaisants ont été réalisés dans le domaine de l'identification de microsattellites, de l'analyse d'ADN des nouveaux clones, du développement d'applications logicielles et du programme de formation scientifique. Le succès de la mise en oeuvre du projet, pendant la campagne cacaoyère 2002/2003, pour la totalité des six composantes techniques du projet, a permis de créer la base de donnée la plus importante sur le vecteur responsable de la maladie du balai de sorcière. En mai 2003, une évaluation intermédiaire du projet a été réalisée par un représentant du FCPB et un consultant indépendant. Un rapport préliminaire de l'examen intermédiaire indiquait que d'excellents progrès avaient été réalisés pour finaliser les objectifs proposés du projet.

Etude des paramètres physiques, chimiques et organoleptiques permettant d'établir la différence entre cacao fin et cacao ordinaire

Le but de ce projet est d'identifier les caractéristiques du cacao fin qui le distinguent du cacao ordinaire et d'améliorer ainsi la commercialisation du cacao fin. Le projet est mis en oeuvre en Equateur, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, à Trinité-et-Tobago et au Venezuela. Les rapports d'activité indiquaient que le projet progressait de manière satisfaisante. Des progrès considérables ont été enregistrés dans les quatre pays en matière d'essais de fermentation et de séchage, d'évaluation chimique des paramètres de qualité, de préparation de pâte de cacao et d'analyse chimique. En mai 2003, une évaluation intermédiaire du projet a été

menée par un représentant du FCPB et un consultant indépendant et le rapport préliminaire indiquait que les progrès réalisés avaient été satisfaisants. Le niveau des progrès variait toutefois parmi les pays participants en raison des problèmes liés à la normalisation de méthodologies, à un manque de matériel visant à mesurer les paramètres sélectionnés, à une expertise insuffisante sur certains processus techniques, à une circulation inappropriée en communication et à un manque de fonds, en particulier dans le cas du Venezuela. D'autres activités en attente d'exécution sont l'évaluation organoleptique des caractéristiques sensorielles, le profil d'ADN et l'analyse d'image spectrale. L'Accord de mise en oeuvre du projet (PIA) entre l'INIAP et l'Institut néerlandais de recherche phytotechnique a été signé en mai 2003. Depuis, des préparatifs pour les activités de spectrométrie proche infrarouge (NIRS), de chromatographie phase gaz-spectrométrie de masse (GCMS) et des analyses d'ADN, ainsi que des études comparatives des profils gustatifs ont été entrepris.

Amélioration de la commercialisation et du commerce du cacao dans les pays producteurs engagés dans un processus de libéralisation

Ce projet est destiné à traiter et à corriger les effets indésirables de la libéralisation sur le marché du cacao et à renforcer les organisations de cacaoculteurs, afin de combler le vide résultant de dissolution des organismes de commercialisation gouvernementaux. Il a pour objectifs d'améliorer le fonctionnement des marchés cacaoyers ainsi que la qualité du cacao exporté, de faciliter le financement du commerce du cacao, de fournir des renseignements sur le marché et de résoudre la question des risques commerciaux et des risques de prix. Ce projet, mis en oeuvre depuis quatre ans au titre de la période considérée, a permis de mettre en place des systèmes d'entreposage à gestion privée au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Nigéria. Le projet a également commencé à instituer dans les pays participants des systèmes de recueil de données sur les prix et de diffusion de ces informations tout au long de la chaîne de commercialisation interne.

Pour produire du cacao d'exportation de bonne qualité dans les pays participants, le projet a révisé les systèmes actuels d'assurance et de certification de qualité, proposé les changements nécessaires et renforcé les institutions existantes de contrôle de la qualité du cacao et de certification. Le projet a aidé les coopératives de cacaoculteurs à assurer le financement

de stocks de cacao de bonne qualité au moyen de récipients d'entrepôt. Lorsque le projet entrait dans sa phase finale, il avait été décidé d'axer les efforts et les ressources sur la mise en oeuvre de trois composantes principales du projet : l'institutionnalisation, les systèmes d'information sur le marché et les opérations pilotes en matière de financement structuré du commerce.

Amélioration de la productivité et de la qualité du cacao : une approche participative

Ce projet succède le projet FCPB/ICCO/IPGRI sur le matériel génétique. Ce projet a pour but de développer des systèmes de récolte de cacao plus efficaces et plus durables en accélérant la sélection de matériel végétal offrant une capacité de rendement, une résistance aux maladies et des indices de qualité supérieurs. En janvier 2003, le Comité consultatif du FCPB avait recommandé la proposition pour approbation par le Fonds commun. Toutefois, pendant sa réunion en avril 2003, le Comité exécutif du Fonds commun a seulement donné son approbation technique au projet, c'est-à-dire qu'aucun fonds ne serait fourni. Suite à cette décision, le Conseil de l'ICCO a adopté une résolution en juin 2003 pour formuler une requête au Fonds commun afin que son Comité exécutif, lors de sa réunion d'octobre 2003, donne son accord au financement et au démarrage du projet. Le Directeur général de l'IPGRI et les institutions de cofinancement du nouveau projet ont également présenté une requête au FCPB afin que son Comité exécutif donne son accord au financement du projet sans plus tarder. La première phase du projet a été approuvée pour financement par le Comité exécutif du FCPB en octobre 2003.

Projet pilote sur la gestion des risques de prix pour le cacao

L'objectif général du projet est de réduire l'exposition des petits cacaoculteurs aux risques dérivés des fluctuations des prix du marché mondial afin de leur assurer de meilleurs revenus de la culture du cacao. Le Fonds commun pour les produits de base avait engagé des consultants pour analyser le potentiel de l'introduction de la gestion des risques de prix pour les producteurs de café, de cacao et coton et/ou pour leurs coopératives. Le consultant en gestion des risques de prix pour le cacao avait réalisé des missions au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Nigéria. Le rapport du consultant a été finalisé pendant la période considérée.

Projet visant à améliorer la qualité du cacao en fèves exporté

Le but du projet est d'accroître la capacité des cacaoculteurs à produire des fèves de bonne qualité pour l'industrie grâce à la formation, tout en leur versant une prime pour les efforts supplémentaires qu'ils consentent. Le Groupe de travail du projet a révisé le rapport sur l'étude des pratiques agricoles visant à identifier et à mieux comprendre les motivations et les contraintes des cacaoculteurs pour produire du cacao donnant de la pâte de qualité. L'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme de formation des coopératives sélectionnées en Côte d'Ivoire pour les meilleures pratiques agricoles visant à produire du cacao de bonne qualité a été entrepris. L'élaboration du plan de travail 2003/04 a été finalisé. Dans le cadre de ce plan de travail, les exportateurs achèteront du cacao répondant pleinement aux critères de qualité, de coopératives sélectionnées et formées. L'industrie versera une prime de participation au projet aux cacaoculteurs/coopératives qui fournissent du cacao de qualité supérieure. Les partenaires commerciaux participant aux activités pilotes sont Armajaro, Ecom-Zamacom et Noble-Cocaf. Cadbury, Kraft, Masterfoods, Nestlé et Ferrero ont convenu d'acheter jusqu'à 1.500 tonnes de cacao des coopératives participantes au projet.

Promotion générique de cacao et de chocolat en Fédération de Russie

L'objectif général du projet est d'accroître la consommation de cacao et de chocolat dans ce pays, où elle est actuellement faible en terme de consommation par habitant. Une étude de faisabilité visant à fournir une base permettant de déterminer la faisabilité, la stratégie et les instruments de mise en oeuvre d'une campagne de promotion générique de la consommation de cacao et de chocolat dans ce pays avait été entreprise. Le rapport de l'étude de faisabilité avait montré qu'il y avait des fondements solides pour le développement du projet et le lancement d'une campagne de promotion générique à grande échelle de la consommation de cacao et de chocolat en Fédération de Russie. La phase suivante a été d'élaborer une proposition de projet complète suivie de la mise en oeuvre d'une campagne de promotion générique. A la fin 2002 et en 2003, les préparatifs ont commencé pour la formulation d'une proposition de projet complète qui sera soumise pour financement à des bailleurs de fonds potentiels. En consultation avec les parties intéressées, le secrétariat de l'ICCO avait préparé la mouture de la proposition de projet « de base », y compris les objectifs, la stratégie à suivre et les activités à mettre en oeuvre. L'association

d'entreprises de l'industrie de la confiserie de la Fédération de Russie (ASCOND), de son côté, devait constituer un Comité d'experts provenant de l'industrie en vue de développer la proposition de projet.

Groupe de coordination mondiale sur une économie cacaoyère durable

L'objectif du Groupe est d'élaborer un mécanisme de coordination qui contribuerait à une plus grande durabilité de l'économie cacaoyère mondiale. L'ICCO assure le secrétariat du Groupe dont la composition rassemble des parties prenantes de tout le secteur cacaoyer. Le Groupe a tenu sa sixième réunion le 26 juin 2003 à Montpellier. Lors de cette réunion, les participants ont convenu de soumettre des états récapitulatifs des domaines prioritaires de projets de recherche-développement selon un format qui pourrait constituer une base pour l'élaboration de propositions de projets. Ces états récapitulatifs des domaines prioritaires de projets ont été finalisés et approuvés au cours de la période considérée. Une réunion était prévue le 13 octobre 2003 au Ghana en vue de présenter le programme global sur une économie cacaoyère durable à la communauté internationale, en particulier aux organismes donateurs.

Budget et comptes administratifs pour 2002/2003

En septembre 2002, lors de sa soixante-quatrième session ordinaire, le Conseil a approuvé le budget administratif pour l'exercice 2002/2003. Ce budget prévoyait des dépenses totales de £ 1.475.445 (€2.360.710) pour 2002/2003, devant être financées par les contributions des membres s'élevant à £ 1.498.860 (€2.398.180), ce qui représente une contribution des membres de £ 749,43 par voix (€1.199,09), les intérêts du Fonds de réserve spécial pour l'année de £ 32.000 (€51.200) plus d'autres revenus s'élevant à £ 37.500 (€60.000). Un excédent de £ 92.915 (€148.660) était prévu.

Les dépenses effectives pour l'année cacaoyère 2002/2003 étaient de £ 1.634.690 (€2.615.504). Les contributions des membres s'élevaient à £ 1.498.860 (€2.398.176), les gains sur taux de change à £ 67.050, les intérêts capitalisés du Fonds de réserve spécial s'établissaient à £ 51.153 (€81.845) et les autres revenus à £ 30.841 (€49.346). Les recettes ont donc excédé les dépenses de £ 13.214 (€21.142). Les montants susmentionnés ont été calculés après avoir pris en compte les dépenses de relocalisation de £ 367.208 (€587.533) qui ont été transférées du Fonds de réserve spécial.

L'actif net de l'Organisation s'élevait à £ 2.118.513 (€3.389.621) au 30 septembre 2003. Ce dernier a été financé par le Fonds de réserve spécial (£ 1.531.422, soit €2.450.275) et le Fonds de réserve (£ 587.091, soit € 939.346). Le bilan pour l'exercice clos le 30 septembre 2003 et l'état des recettes et dépenses, après vérification, figurent dans l'annexe II de ce rapport.

Les dépenses de l'Organisation sont engagées et enregistrées en livre sterling. Les montants équivalents en euro (€) figurent à titre de présentation dans le budget administratif 2002/2003 et sont calculés sur la base de €1,60 = livre sterling.

L'Organisation possède un Fonds de promotion et un Fonds de l'environnement. Au cours de l'année se terminant le 30 septembre 2003, aucune activité n'a été entreprise concernant ces deux fonds. Le seul membre ayant contribué au Fonds de l'environnement, le gouvernement des Pays-Bas, a retiré sa contribution. Par conséquent, les comptes de ce Fonds ne sont plus préparés. Les comptes du Fonds de promotion figurent dans l'annexe II de ce rapport.

Personnel

A la fin de l'exercice 2002/2003, l'ICCO comptait neuf postes dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et huit postes dans les services généraux, soit un total de 17 fonctionnaires. On trouvera à l'annexe III du présent rapport la liste de tous les membres du personnel au 30 septembre 2003.

Renseignements statistiques et études économiques

Pendant l'année cacaoyère 2002/2003, le secrétariat de l'ICCO a élaboré et diffusé des données statistiques du cacao, conformément aux dispositions de l'Accord international de 1993 sur le cacao et aux décisions prises par le Conseil international du cacao.

Les prix quotidiens, calculés sur la base des dispositions de l'article 35 de l'Accord international de 1993 sur le cacao, ont été communiqués aux agences de presse tous les jours de bourse aux fins de publication.

Le secrétariat a élaboré des bilans de la conjoncture cacaoyère, y compris des estimations et des prévisions de la production et des broyages mondiaux de cacao à l'intention du Conseil et du Comité exécutif.

Publications de l'ICCO

Pendant l'année cacaoyère 2002/2003, l'ICCO a publié les documents suivants :

Bulletin trimestriel des statistiques du cacao,
Volume XXIX

Annuaire mondial du cacao 2002-03

Les marchés du cacao et du chocolat au Royaume-Uni

Evolution du marche en 2002/03

Les prix internationaux du cacao, calculés selon le prix quotidien de l'ICCO, qui représente la moyenne des cours des trois mois actifs les plus rapprochés cotés à la Bourse des contrats à terme et options de Londres (LIFFE) et à la Bourse du café, du sucre et du cacao de New York (CSCE), ont atteint une moyenne de 1 369 DTS la tonne pendant l'année cacaoyère 2002/03, soit une augmentation de 11 % par rapport aux 1 231 DTS enregistrés à la campagne précédente. La moyenne mensuelle la plus élevée de 1 842 DTS la tonne a été enregistrée en octobre 2002, tandis que la moyenne la

PARTIE II

BILAN DE LA CONJONCTURE CACAOYERE

plus basse de 1 045 DTS la tonne a été enregistrée en août 2003. Les troubles politiques en Côte d'Ivoire, principal pays producteur de cacao, ont influencé l'évolution des cours de manière significative pendant l'année. L'échec d'une rébellion en Côte d'Ivoire a déclenché une série de hausses pendant la première moitié de l'année cacaoyère. Les prix ont semblé se rétablir à des niveaux généralement plus bas au cours de la deuxième moitié, en réaction à une détente de la situation dans le pays. Toutefois, les prix à terme ont demeuré instables tout au long de la campagne, changeant de direction à plusieurs occasions.

Les prix du cacao ont monté à la fin septembre 2002 lorsque une tentative de coup d'Etat en Côte d'Ivoire a plongé le pays dans une crise politique et sociale et a étendu les zones de rébellion aux principales villes commerciales pour l'industrie cacaoyère dans l'ouest du pays. Le marché de Londres a augmenté pour s'établir à £ 1 621 à la mi-octobre, affichant des gains d'environ 6 % (£ 90) au dessus du niveau enregistré le dernier jour de la campagne précédente en 2001/02. A New York, les prix à terme ont atteint \$EU 2 367, soit une augmentation de 7 % (\$EU 165) par rapport au niveau correspondant enregistré le 30 septembre 2002.

A la deuxième moitié du mois d'octobre, le marché cacaoyer a connu un renversement de sa tendance haussière pour baisser considérablement, perdant ainsi l'essentiel des gains antérieurs. Le gouvernement de Côte d'Ivoire et les rebelles ont convenu d'un accord de cessez-le-feu et de médiation par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEAO). En dépit de réveils réguliers des doutes sur la stabilité du processus de paix, les cours du marché ont suivi une tendance à la baisse. Les chiffres des arrivées ont indiqué une évolution normale de la campagne principale, bien que les négociants aient accepté qu'il y ait pu avoir une perte de la qualité car les perturbations avaient accéléré le mouvement de fèves vers les ports. Les exploitants et les négociants étaient désireux d'évacuer les fèves récoltées le plus rapidement possible. A la fin novembre 2002, les prix sur les deux marchés avaient baissé de 29 % par rapport à leurs plafonds respectifs en octobre.

Au début décembre, les prix ont entamé une deuxième tendance haussière de la campagne au moment où des rapports signalaient une nouvelle tension croissante dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. De nouvelles forces

rebelles ont surgi et ont capturé deux villes dans l'ouest du pays. Des combats féroces entre les troupes loyales au gouvernement de Côte d'Ivoire et les nouvelles forces rebelles ont entraîné un mouvement de panique dans l'achat et l'achat de couverture spéculatif car les exportateurs craignaient d'autres perturbations pour la récolte et l'évacuation du cacao, à un stade important de la principale récolte. Avant la deuxième semaine de décembre, les cours à terme du cacao avaient augmenté de 20 % à Londres et de 23 % à New York par rapport à leurs planchers respectifs à la fin novembre.

Pendant la deuxième moitié de décembre, une augmentation sensible des arrivées de cacao dans les ports a réduit les craintes d'un manque de cacao pour les livraisons rapprochées, interrompant ainsi la tendance haussière des prix. Des rapports ont indiqué qu'il n'y aurait aucune perte importante de la récolte de cacao suite aux événements en Côte d'Ivoire, contrairement aux estimations faites antérieurement. Les cours à terme du cacao se sont légèrement effrités jusqu'à la dernière semaine de janvier 2003 pour augmenter brutalement lorsque les combats entre les nouvelles rebelles et les troupes loyales dans l'ouest de la Côte d'Ivoire se sont intensifiés et rapprochés du port de San Pedro. Des manifestations à Abidjan contre un accord de paix négocié à Paris sont venues s'ajouter à ces préoccupations que ces incidents pourraient entraver et réduire les arrivées de cacao sur les marchés mondiaux. Avant la mi-février, les cours ont augmenté pour atteindre leur deuxième niveau le plus élevé de l'année pour s'établir à £ 1 494 à Londres et à \$EU 2 357 à New York.

Les cours à terme ont chuté considérablement dans la deuxième moitié de février, déprimés en raison d'une liquidation à long terme par des fonds d'investissement dans les produits de base et autres spéculateurs. Il y avait peu d'activité sur le marché des effectifs car de nombreux intervenants restaient à l'écart, principalement parce que les acteurs de l'industrie européenne paraissaient bien couverts. Une pression à la baisse provenait également de la perception d'un retour de paix et de stabilité en Côte d'Ivoire. Le manque d'achats a permis aux cours à terme de baisser et l'intensité de la pression à la vente a fait baisser les prix à terme sur le marché de Londres au dessous du niveau psychologique de £ 1 400 pour atteindre £ 1 322 dans la dernière semaine de février, tandis que le marché de New

York est passé au dessous du seuil de \$EU 2 000, pour s'afficher à \$EU 1 925.

La chute sévère des cours internationaux était due aux chiffres sur les arrivées de cacao qui indiquaient que ces dernières se faisaient normalement dans les ports de Côte d'Ivoire, en dépit de la situation politique dans le pays. Les rebelles et le gouvernement de Côte d'Ivoire avaient également convenus d'un nouveau gouvernement de coalition, soulevant la possibilité d'une résolution de paix à la crise politique. En outre, les achats de cacao au Ghana étaient supérieurs à leurs niveaux correspondants de la campagne précédente et des pluies favorables dans les zones cacaoyères au cours de la deuxième quinzaine de février laissaient envisager des récoltes intermédiaires au dessus de la moyenne en Côte d'Ivoire et au Ghana. Par conséquent, la perspective de bonnes récoltes et la preuve d'une demande plus faible que prévu, comme l'indiquaient les données sur les broyages de l'industrie les plus récentes, ont incité les analystes et négociants à réduire considérablement leurs estimations antérieures d'un déficit global important pour la campagne cacaoyère 2002/03, exerçant une pression vers le bas sur les cours du cacao.

De la mi-février à avril, les prix du marché ont été irréguliers, n'ayant pas de direction claire ; Avec aucun nouveau facteur influençant le marché, les cours étaient principalement déterminés par des facteurs techniques alors que les opérateurs du marché examinaient avec attention la situation politique en Côte d'Ivoire. Cette période s'est caractérisée par des hausses et des baisses occasionnelles des cours.

En mai, les cours à terme du cacao ont continué de chuter pour s'établir au dessous de £ 1 000 à Londres et à moins de \$EU 1 500 sur le marché de New York à la fin de ce même mois, en anticipation de récoltes d'été plus importantes dans les principaux pays producteurs de cacao. Encouragés par des prix à la production élevés pendant la première moitié de la campagne, les cacaoculteurs dans la plupart des zones cacaoyères, s'étaient efforcés à augmenter leur rendement au moyen de l'application d'engrais et de pesticides. Les récoltes intermédiaires en Côte d'Ivoire et au Ghana avaient commencé plus tôt en raison du beau temps et l'on rendait compte d'arrivées plus importantes dans les ports en Indonésie.

Une reprise progressive des prix a été constatée de la mi-juin à la première semaine de juillet, alors que les prévisions initiales des récoltes d'Afrique de l'Ouest de

2003/04 étaient révisées à la baisse. Certains acteurs du marché prévoient une baisse de la production de la campagne à venir en raison de la sécheresse du début du mois de juillet et de l'importance de la pourriture brune en 2002/03 susceptible d'avoir « stressé » les cacaoyers. Des signes de reprise de la consommation en Europe venaient également soutenir le marché. Les marchés ont ensuite entamé une baisse progressive, les prix à terme sur le marché atteignant leur niveau le plus bas pour la campagne cacaoyère 2002/03 pendant la première semaine d'août 2003, pour s'établir à £ 943 à Londres et à \$EU 1 418 à New York. Le déclin a été amorcé par les ventes par des fonds d'investissement dans les produits de base et des ventes par les origines et a été exacerbé par une évaluation plus optimiste des récoltes de la campagne 2003/04 à venir.

La récolte intermédiaire arrivant à sa fin, l'attention des opérateurs du marché s'est portée sur la production de la future campagne cacaoyère 2003/04, en particulier sur le volume des récoltes principales en Afrique de l'Ouest. Les opérateurs étaient de nouveau préoccupés par la saison de sécheresse prolongée, qui survenait à un stade critique de la floraison dans les principales régions d'Afrique de l'Ouest et risquait d'avoir une incidence défavorable sur le développement des récoltes principales de 2003/04, en particulier en Côte d'Ivoire. Des rapports indiquant que la sécheresse et les nuisibles avaient endommagé la récolte intermédiaire en Sulawesi, principale région cacaoyère d'Indonésie, ont soulevé des inquiétudes sur les possibilités d'approvisionnement en provenance du troisième plus important producteur de cacao. Les analystes ont donc revu à la baisse leurs estimations pour la campagne cacaoyère 2003/04, passant d'un excédent global à un déficit de production estimé à environ 50 000 tonnes, favorisant les échanges et les achats de couverture

spéculatifs. Par conséquent, les cours du cacao ont augmenté régulièrement pendant la deuxième moitié d'août et à la fin de ce même mois, les prix à terme avaient atteint £ 1 177 la tonne à Londres et \$EU 1 742 la tonne à New York, affichant des gains de plus de 20 % par rapport aux planchers de la campagne cacaoyère enregistrés au début du mois.

Les trois premières semaines de septembre ont enregistré une baisse des cours progressive. Perçue initialement comme une correction inévitable à une situation de surachat, la liquidation spéculative à long terme par des fonds pour les produits de base et les ventes par les origines ont exercé une pression sur les cours. Toutefois, le marché s'est renversé pour entamer une tendance à la hausse la dernière semaine de la campagne. Le principal facteur de cette tendance à la hausse est l'impact perçu de la décision des ministres des "Nouvelles Forces" rebelles de suspendre leur participation à un partage du pouvoir au gouvernement, qui avait été fixé en début d'année en Côte d'Ivoire. A moins de deux semaines avant le commencement de la principale campagne cacaoyère, les acheteurs craignaient qu'une détérioration de la situation politique puisse affecter les arrivées de cacao dans les zones occupées par les rebelles. Il a également été rendu compte que les cacaoculteurs retenaient le cacao, dans l'espoir que la BCC annonce une augmentation du prix minimal.

Reflétant l'évolution au cours de la campagne cacaoyère 2002/03, la moyenne mensuelle du prix quotidien de l'ICCO est passé de 1 637 DTS la tonne en septembre 2002, à 1 673 DTS en octobre, avant de retomber à 1 363 DTS la tonne en novembre. Au cours des trois mois qui ont suivi, les prix ont augmenté régulièrement pour s'établir à une moyenne de 1 634 DTS en février 2003 mais ont baissé, chutant à 1 244 DTS la tonne en mai 2003. Après une légère baisse à 1 116 DTS la tonne en juin 2003, les prix mensuels du cacao se sont stabilisés, demeurant aux alentours de ce niveau pour le restant de la campagne.

Production

La **production mondiale** de fèves de cacao en 2002/03 a été estimée à un niveau record de 3 102 000 tonnes, soit une augmentation de 241 000 tonnes (8 %) par rapport au niveau de 2 861 000 tonnes enregistré lors de la campagne 2001/02 (**tableau 1**). La hausse générale de la production mondiale de fèves de cacao a reflété une progression de 207 000 tonnes en **Afrique** et de 45 000 tonnes aux **Amériques**. Ces augmentations ont été partiellement contrebalancées par une baisse de 11 000 tonnes en **Asie et Océanie**.

Au niveau individuel, en **Côte d'Ivoire**, premier producteur mondial de cacao, le rendement de la récolte s'est établi à 1 320 000 tonnes, soit une hausse de 55 000 tonnes (4,3 %) par rapport à la campagne précédente. La production du **Ghana** s'est élevée de 156 000 pour s'établir à 497 000 tonnes, soit une progression de 45,7 % par rapport à l'année cacaoyère précédente. Au **Brésil**, la production a augmenté de 39 000 tonnes (31,5 %) par rapport à la campagne précédente pour atteindre 163 000 tonnes. Des augmentations comparativement plus faibles de la production ont été enregistrées en Malaisie, plus 15 000 tonnes à 40 000 tonnes, au Cameroun, plus 9 000 tonnes à 140 000 tonnes et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, plus 4 000 tonnes à 42 000 tonnes. En revanche, la production a chuté de 30 000 tonnes (6,6 %) par rapport au niveau de la campagne précédente pour s'établir à 425 000 tonnes en **Indonésie** et de 20 000 tonnes (10,8 %) pour atteindre 165 000 tonnes au **Nigéria**.

L'importance relative des principales régions productrices de cacao, mesurée en tant que part de la production mondiale totale, figure entre parenthèses au **tableau 1**. Par rapport à la campagne précédente, la part des pays **africains**, qui constituent la première région de production du cacao du monde, a augmenté de 1,4 point en 2002/03 à 69,6 % et de 0,4 point dans les **Amériques** à 13,4 %, tandis que la part de l'**Asie et Océanie** a baissé de 1,8 point à 17 %. Dans l'ensemble, la part des pays membres de l'ICCO dans la production mondiale totale de fèves de cacao pendant la période 1993/94 - 2002/03 sous l'Accord international de 1993 sur le cacao a atteint 82,4 % par rapport à une moyenne de 77,4 % pour la période 1986/87 - 1992/93 au titre de l'Accord international de 1986 sur le cacao (**tableau 4**).

Transformation

Les **broyages mondiaux** de fèves de cacao en 2002/03 sont estimés à 2 996 000 tonnes, soit une hausse de 4,1 % (119 000 tonnes) par rapport à l'année cacaoyère précédente. Les pays consommateurs ont continué d'effectuer la plus grande partie des broyages de fèves et la part de ces pays s'élève à 65,3 % en 2002/03. La part des pays producteurs de cacao dans les broyages mondiaux a augmenté de 1,2 point par rapport au niveau précédent à 34,7 % en 2002/03 (**tableau 2**).

Parmi les principaux pays importateurs de cacao, la hausse la plus importante de volume des broyages en 2002/03 par rapport à 2001/02 a été enregistrée aux **Pays-Bas** (plus 22 000 à 440 000 tonnes). Des augmentations relativement plus faibles ont été relevées aux **Etats-Unis** (plus 7 000 à 410 000 tonnes), en **France** (plus 6 000 à

145 000 tonnes), en **Espagne** et à **Singapour**, plus 4 000 à 60 000 tonnes dans chacun de ces deux pays, au **Japon** (plus 4 000 à 55 000 tonnes) et en **Turquie** (plus 3 000 à 40 000 tonnes). En revanche, des broyages plus faibles ont été signalés au **Royaume-Uni** (moins 5 000 à 135 000 tonnes), au **Canada** (moins 4 000 à 52 000 tonnes) et en **Chine** (moins 3 000 à 9 000 tonnes).

Parmi les principaux pays producteurs de cacao, des augmentations significatives des broyages ont été enregistrées au **Brésil** (plus 23 000 à 196 000 tonnes), en **Malaisie** (plus 20 000 à 125 000 tonnes), au **Ghana** (plus 16 000 à 85 000 tonnes) et en **Indonésie** (plus 15 000 à 120 000 tonnes). Des hausses relativement plus modestes ont été relevées en **Equateur** (plus 5 000 à 25 000 tonnes) et en **Colombie** (plus 3 000 à 41 000 tonnes). Des broyages plus faibles ont été enregistrés en **Côte d'Ivoire** (moins 5 000 à 285 000 tonnes) tandis que des baisses plus modérées ont été relevées au **Cameroun** et au **Nigéria**, moins 2 000 chacun, à 30 000 tonnes et 20 000 tonnes respectivement.

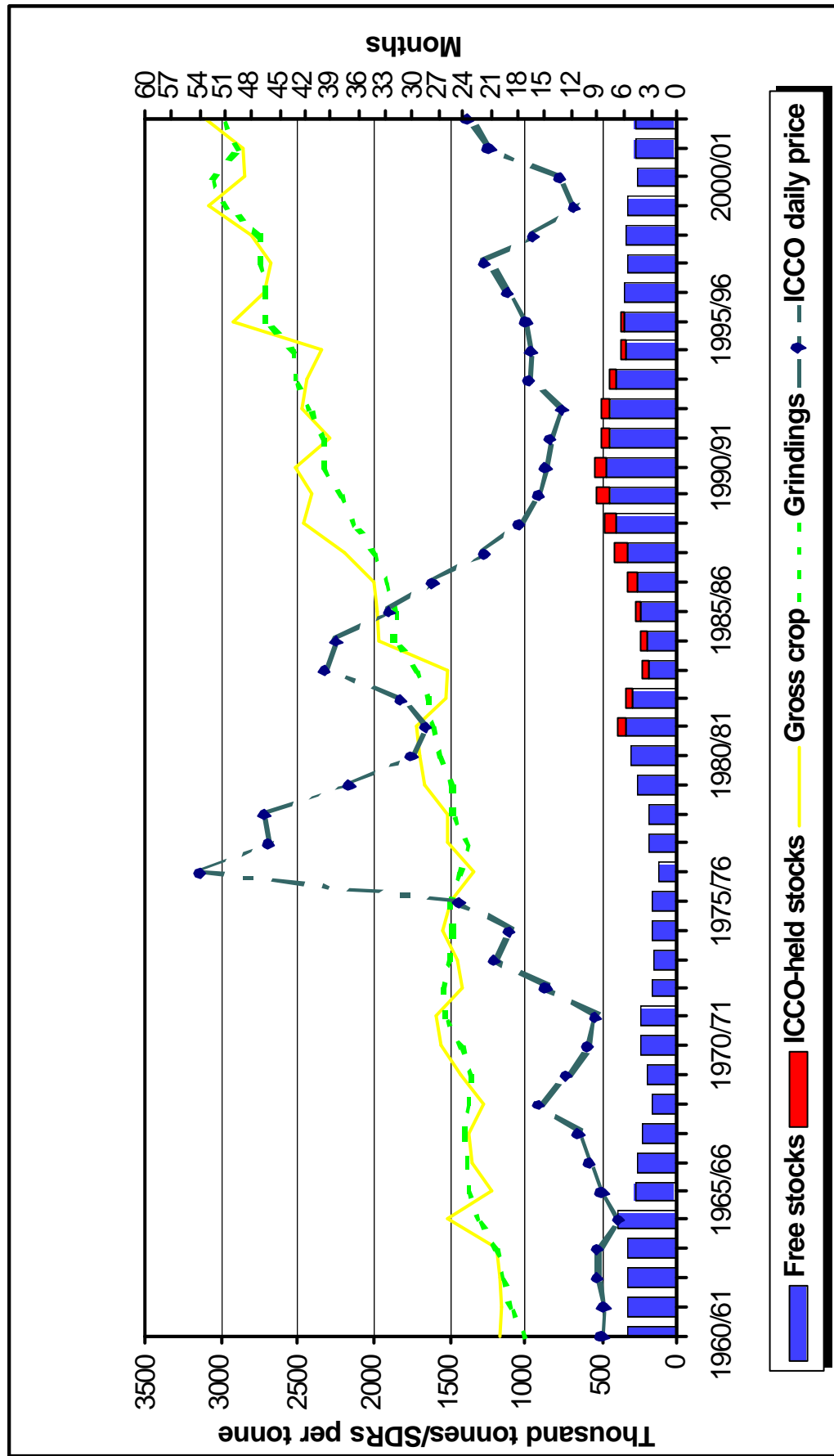
La répartition régionale des broyages de fèves, mesurée en tant que pourcentage du total des broyages mondiaux, figure entre parenthèses dans le **tableau 2**. L'**Europe**, qui est la plus grande région de broyages, a vu sa part des broyages mondiaux en 2002/03 diminuer marginalement de 0,7 point à 43,8 % par rapport à la campagne cacaoyère précédente. La part de l'**Asie et l'Océanie** et des **Amériques** a augmenté de 0,8 et 0,2 point à 15,2 % et 26,5 % respectivement en 2002/03 par rapport au niveau de l'année précédente, tandis que la part de l'**Afrique** a chuté de 0,3 point à 14,5 %. Globalement, la part des pays membres de l'ICCO dans les broyages mondiaux s'est établie en moyenne à 70,8 % pour la période 1993/94 – 2002/03 sous l'Accord international de 1993 sur le cacao, par rapport à une moyenne de 72,1 % pour la période 1986/87 - 1992/93 sous l'Accord international de 1986 sur le cacao (**tableau 4**).

Stocks

Sur la base des estimations de production et de broyages ci-dessus, l'année cacaoyère 2002/03 aurait dû dégager un excédent de production de 75 000 tonnes. Les stocks totaux de fèves de cacao à la fin de l'année cacaoyère 2002/03 aurait donc dû s'élever à 1 191 000 tonnes, soit 39,8 % ou presque cinq mois des broyages mondiaux annuels estimés pour 2002/03.

GRAPHIQUE I

PRODUCTION MONDIALE DE CACAO EN FÈVES, BROYAGES, STOCKS ET PRIX, 1960/61 À 2002/2003



Graphique

II Prix quotidiens de l'ICCO du cacao en fèves, 2002/03

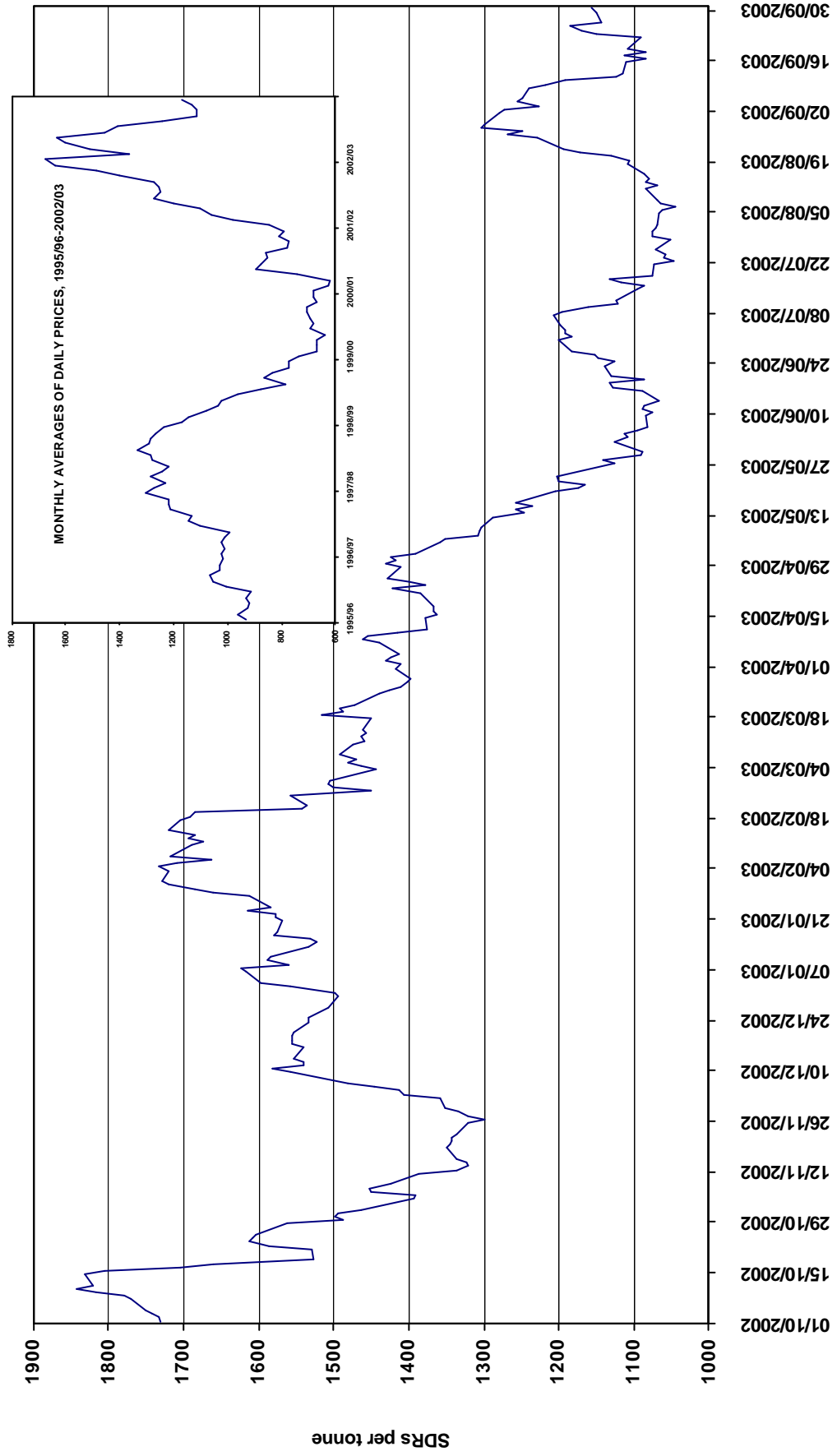


Tableau 1
Production mondiale de cacao en fèves, 1995/96 - 1999/00, 2000/01,
2001/02 et 2002/03
(en milliers de tonnes a/)

Continents et pays	Moyenne annuelle 1995/96 - 1999/00	2000/2001	2001/2002	2002/2003
AFRIQUE	<u>1 919</u> (67,6%)	<u>1 947</u> (68,3%)	<u>1 951</u> (68,2%)	<u>2 158</u> (69,6%)
Cameroun	123	133	131	140
Côte d'Ivoire	1 198	1 212	1 265	1 320
Ghana	394	395	341	497
Nigéria	169	177	185	165
Autres <u>b/</u>	35	30	29	36
AMERIQUE DU NORD, CENTRALE ET DU SUD	<u>435</u> (15,3%)	<u>418</u> (14,6%)	<u>371</u> (13,0%)	<u>416</u> (13,4%)
Brésil	169	163	124	163
Colombie	40	37	38	38
République dominicaine	48	45	45	45
Equateur	81	89	81	85
Mexique	39	34	35	35
Pérou	20	17	14	14
Venezuela	16	14	15	15
Autres <u>b/</u>	22	19	19	21
ASIE ET OCEANIE	<u>486</u> (17,1%)	<u>488</u> (17,1%)	<u>539</u> (18,8%)	<u>528</u> (17,0%)
Indonésie	351	392	455	425
Malaisie	80	35	25	40
Papouasie-Nouv. Guinée	35	39	38	42
Autres <u>b/</u>	20	22	21	21
Total mondial	2 840 (100,0%)	2 853 (100,0%)	2 861 (100,0%)	3 102 (100,0%)

Notes : a/ Arrondi au millier de tonnes le plus proche.

b/ Pays produisant individuellement moins de 10 000 tonnes par an.

Source : *Bulletin trimestriel de statistiques du cacao*, ICCO, Vol. XXIX, N° 4

Tableau 2
Broyages mondiaux de cacao en fèves, 1995/96 - 1999/00, 2000/01, 2001/02 et 2002/03
(EN MILLIERS DE TONNES a/)

Continents et pays	Moneyed annuelle	2000/2001	2001/2002	2002/2003
EUROPE	<u>1 314</u> (47.3%)	<u>1 376</u> (44.9%)	<u>1 281</u> (44.5%)	<u>1 312</u> (43.8%)
Autriche	18	22	24	23
Belgique et Luxembourg	54	53	50	53
République tchèque	12	21	16	14
France	118	145	139	145
Allemagne	229	227	195	193
Irlande	10	8	14	12
Italie	70	69	66	68
Pays-Bas	412	452	418	440
Pologne	33	28	25	25
Espagne	53	49	56	60
Suisse	23	21	21	23
Fédération de Russie	60	72	68	70
Ukraine	11	24	17	17
Autres pays de l'ex-URSS	8	8	9	10
Royaume-Uni	174	151	140	135
Autres <u>b/</u>	29	26	23	24
AFRIQUE	<u>310</u> (11.2%)	<u>421</u> (13.8%)	<u>426</u> (14.8%)	<u>435</u> (14.5%)
Cameroun	29	30	32	30
Côte d'Ivoire	189	285	290	285
Ghana	66	70	69	85
Nigéria	18	24	22	20
Autres <u>b/</u>	8	12	13	15
AMERIQUE DU NORD, CENTRALE ET DU SUD	<u>784</u> (28.2%)	<u>848</u> (27.7%)	<u>757</u> (26.3%)	<u>794</u> (26.5%)
Brésil	194	195	173	196
Canada	45	58	56	52
Colombie	40	42	38	41
Equateur	36	32	20	25
Mexique	33	32	32	32
Pérou	15	12	13	14
Etats-Unis	398	456	403	410
Autres <u>b/</u>	23	21	22	24
ASIE ET OCEANIE	<u>369</u> (13.3%)	<u>416</u> (13.6%)	<u>413</u> (14.4%)	<u>455</u> (15.2%)
Chine	29	22	12	9
Indonésie	75	87	105	120
Japon	46	49	51	55
Malaisie	102	125	105	125
Total mondial	2 777 (100.0%)	3 061 (100.0%)	2 877 (100.0%)	2 996 (100.0%)

Notes : a/ Arrondi au millier de tonnes le plus proche.

b/ Pays dont les broyages sont inférieurs à 10 000 tonnes par an.

Source : *Bulletin trimestriel de statistiques du cacao*, ICCO, Vol. XXIX, N° 4 (année cacaoyère 2002/03).

Tableau 3

**Valeurs moyennes, maximales et minimales des prix quotidiens de l'ICCO
du cacao en fèves
octobre 2002 - septembre 2003**

Période	PRIX QUOTIDIENS		
	Moyenne	Maximum	Minimum
	DTS la tonne		
2002			
Octobre	1 673,48	1 842,20	1 486,35
Novembre	1 362,80	1 463,39	1 299,75
2003			
Janvier	1 599,91	1 728,09	1 522,28
Février	1 633,97	1 732,99	1 450,55
Mars	1 455,88	1 515,79	1 398,03
Avril	1 408,11	1 461,87	1 362,62
Mai	1 243,60	1 423,02	1 088,98
Juin	1 116,24	1 200,99	1 067,88
Juillet	1 115,74	1 206,07	1 046,10
Août	1 135,11	1 304,03	1 045,17
Septembre	1 168,83	1 278,27	1 083,28
	(US cents/livre)		
2002			
Octobre	100,03	110,50	89,03
Novembre	82,29	88,05	78,17
Décembre	91,75	95,72	81,27
2003			
Janvier	99,10	107,90	94,12
Février	101,57	108,02	90,23
Mars	90,48	93,63	86,43
Avril	87,44	90,15	84,34
Mai	79,37	89,59	70,04
Juin	71,63	76,31	68,83
Juillet	70,78	76,69	66,20
Août	71,28	81,10	66,17
Septembre	74,01	80,00	68,40

Source : *Bulletin trimestriel de statistiques du cacao*, ICCO, Vol. XXIX, N° 4
(année cacaoyère 2002/03).

Tableau 4

Part de la production et des broyages mondiaux des membres de l'ICCO,
1976/77 – 2002/2003

	Accord de 1975		Accord de 1980		Accord de 1986		Accord de 1993	
	Moyenne 1976/77-1979/80	%	Moyenne 1981/82-1985/86	%	Moyenne 1986/87-1992/93	%	Moyenne 1993/94-2002/03	%
	Milliers de tonnes		Milliers de		Milliers de		Milliers de	
Production	1 399	92,5	1 032	59,4	1 810	77,4	2 291	82,4
Broyages	1 185	82,0	1 273	74,0	1 570	72,1	1 970	70,8

Source : *Bulletin trimestriel de statistiques du cacao*, ICCO, (divers numéros)

**ANNEXE I PARTICIPATION A L'ACCORD INTERNATIONAL DE 1993 SUR LE CACAO
(AU 30 SEPTEMBRE 2003)**

	Type d'instrument	Date
Membres exportateurs		
Bénin	Ratification	13.07.98
Brésil	Ratification	10.12.96
Cameroun	Notification au titre de l'article 55	11.01.94
Côte d'Ivoire	Ratification	18.05.94
République dominicaine	Notification au titre de l'article 55	06.02.97
Equateur	Ratification	26.10.94
Gabon	Notification au titre de l'article 55	21.12.93
Ghana	Notification au titre de l'article 55	12.10.93
Grenade	Notification au titre de l'article 55	18.02.94
Jamaïque	Ratification	28.02.94
Malaisie	Ratification	25.01.94
Nigéria	Ratification	02.12.94
Papouasie -Nouvelle -Guinée	Adhésion	01.09.95
Pérou	Notification au titre de l'article 55	21.08.00
São Tomè et Príncipe	Notification au titre de l'article 55	06.03.95
Sierra Leone	Notification au titre de l'article 55	07.10.93
Togo	Notification au titre de l'article 55	12.10.93
Trinité et Tobago	Ratification	30.09.93
Venezuela	Ratification	08.05.96
Membres importateurs		
Autriche	Ratification	23.04.96
Belgique/Luxembourg	Notification au titre de l'article 55	16.02.94
République tchèque	Approbation	23.06.94
Danemark	Approbation	28.09.98
Egypte	Adhésion	20.07.00
Finlande	Acceptation	01.10.93
France	Approbation	16.05.96
Allemagne	Ratification	28.09.98
Grèce	Ratification	28.09.98
Hongrie	Approbation	22.02.94
Irlande	Ratification	30.09.98
Italie	Ratification	28.09.98
Japon	Acceptation	18.01.95
Pays-Bas	Acceptation	21.07.98
Norvège	Ratification	14.10.93
Portugal	Ratification	31.08.95
Fédération de Russie	Acceptation	02.11.94
République slovaque	Approbation	26.04.94
Espagne	Ratification	29.09.94
Suède	Ratification	30.09.93
Suisse	Ratification	17.06.94
Royaume-Uni	Ratification	06.11.98
Organisation intergouvernementale (au titre de l'article 4)		
Communauté européenne	Approbation	28.09.98

ANNEXE II COMPTES, APRES VERIFICATION

COMPTE ADMINISTRATIF – BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2003

(EN LIVRES STERLING)

2001/2002	ACTIF CIRCULANT	Notes		2002/2003
2,032,275	Solde en banque et encaisse disponible			1,707,404
54,792	Créances			48,650
6,130	Paiements d'avance			6,962
	Arriérés de contributions aux budgets administratifs :	7		
339,845	1990/91 à 2001/2002 inclus (Annexe "A")		314,972	
87,007	Exercice clos le 30 septembre 2003 (Annexe "B")		121,971	
-	Provision pour arriérés de contributions en 2002/2003		(30,000)	406,943
2,520,049				2,169,959
	A DEDUIRE : PASSIF A COURT TERME			
52,268	Dettes et provisions pour dépenses à payer		38,657	
187	Contributions des membres payées à l'avance (Annexe "C")		10,210	
52,455				48,867
2,467,594	TOTAL DE L'ACTIF NET			2,121,092
	Soit :			
	FONDS DE RESERVE SPECIAL	2		
2,500,000	Capital		2,500,000	
78,625	A déduire : Arriérés de contributions (Annexe "D")		73,712	
2,421,375			2,426,288	
527,658	A déduire : Virement au Compte des recettes et dépenses	3	894,866	
1,893,717				1,531,422
	FONDS DE RESERVE DES RECETTES	4		
147,025	Liquidités		152,727	
426,852	Arriérés de contributions		436,943	589,670
2,467,594				2,121,092

**COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE RECETTES ET DEPENSES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2003**

(EN LIVRES STERLING)

2001/2002		Notes	2002/2003	
1,462,300				1,498,860
	Contributions mises en recouvrement			
	4,045 Intérêts perçus – Fonds généraux		9,917	
	<u>88,258</u> Intérêts perçus – Fonds de réserve spécial		<u>51,153</u>	
92,303				61,070
9,211	Abonnements au Bulletin trimestriel de statistiques du cacao			8,681
19,117	Ventes de documents autres			11,564
<u>4,888</u>	Autres recettes			679
1,587,819	TOTAL DES RECETTES			1,580,854
527,658	Virement du Fonds de réserve spécial			367,208
-	Excédent/(déficit) sur les changes de devises			67,050
2,115,477				2,015,112
	A déduire :			
<u>2,034,713</u>	DEPENSES ADMINISTRATIVES (Annexe 'F' – Colonne III)			<u>1,999,319</u>
80,764	Solde porté sur le Fonds de réserve des recettes			15,793

COMPTE ADMINISTRATIF - NOTES RELATIVES AUX RELEVÉS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2003

1. Politiques comptables

Méthodes comptables

Ces relevés financiers ont été préparés selon la méthode de la valeur initiale.

Immobilisations

Les dépenses en immobilisations pendant l'exercice ont été passées par recettes et dépenses au fur et à mesure qu'elles ont été engagées.

Dépenses différées

Les dépenses éventuellement contractées et qui ont été inscrites et autorisées dans le budget annuel mais qui n'ont pas donné lieu à un engagement de dépenses avant la fin de l'exercice financier considéré, sont comptabilisées séparément au titre de la règle 61 du Règlement administratif de l'Organisation.

Attestation des recettes

Toutes les mises en recouvrement des contributions et les ajustements de postes afférents des membres survenus dans l'année sont inscrits dans le Compte des recettes et dépenses.

Arriérés de contributions

Une provision de £30 000 a été prévue dans le budget de 2002/2003 au titre de moins-perçus de revenus éventuels. Cette provision a été reportée au titre des arriérés de contributions éventuels.

2. Fonds de réserve spécial

En 1997, le Conseil a créé un Fonds de réserve spécial de 2,5 millions de livres. A ce jour, les membres doivent encore verser la somme de £ 73 712 (2002 : £ 78 625). Ce Fonds fournit une garantie à long terme au budget administratif. Les intérêts perçus sur le Fonds ont été utilisés pour financer une partie des dépenses annuelles.

3. Virement du Fonds de reserve spécial au Compte des recettes et depenses

Se ventile comme suit :

	£
Montant approuvé au titre du budget administratif 2002/2003	380,800
Montants supplémentaires approuvés en 2001/2002	<u>146,858</u>
	527,658
Montants supplémentaires approuvés pendant l'année en vue de satisfaire les dépenses suivantes :	
Dépenses de relocalisation	<u>367,208</u>
Total	<u>894,866</u>

4 Fonds de réserve des recettes

Le Fonds de réserve des recettes a été divisé en deux catégories : liquidités de of £152 727 (2002 : £147 025) et arriérés de contributions des membres aux budgets administratifs de £436 943 (2002 : £426 852).

5 Locaux en location

L'Organisation loue de locaux au 22 Berners Street, Londres W1. Le loyer annuel révisé de £291 000 est exigible jusqu'au 31 mars 2006, date d'expiration du bail.

6 Immobilisations

Les dépenses au titre des immobilisations se sont élevées à £14 904 pendant l'année. Le coût total des installations fixes, du mobilier et du matériel acheté à ce jour, déduction faite des frais d'utilisation reflétés au chapitre des installations fixes, s'élève à to £356 613 (2002: £341 709). Ce chiffre ne tient pas compte de la dépréciation pour usure.

7. Arrieres de contributions aux budgets administratifs

Le montant de £436 943 comprend les arriérés de contributions de £148 857 de l'Equateur. Cette somme est payable en vingt neuf tranches sur dix ans, dont un versement de £133 458 exigible après plus d'un an.

8. Engagements futurs

Au cours de sa vingt-cinquième session extraordinaire qui s'est tenue à Londres du 7 au 8 mai 2002, le Conseil international du cacao a décidé de relocaliser son siège de Londres à Abidjan (Côte d'Ivoire) le 1er janvier 2003 au plus tard. Cette décision a été prise suite à l'offre présentée par le Gouvernement de Côte d'Ivoire de locaux gratuits et de salles de réunions sur une période de dix ans, et des coûts de fonctionnement meilleurs marchés qu'au Royaume-Uni. Toutefois, en raison de circonstances imprévisibles, la relocalisation est retardée à une date qui sera fixée par le Conseil. Le coût total de la relocalisation, y compris les indemnités de licenciement, la cession du bail du 22 Berners Street, les frais d'installation, les frais de déménagement, l'achat du nouveau mobilier et matériel de bureau (voir documents ICCO ICC/65/7 et EX/115/7), devait être financé par le Fonds de réserve spécial. Au 30 septembre 2003, des frais de relocalisation s'élevant à £ 394 884 avaient été payés.

9 Operations sur devises

Les contributions mises en recouvrement et les arriérés. de contributions (calculés en euros) sont convertis dans les comptes au taux de change pour le budget 2002/2003 de €1,6/£1. Les gains ou pertes de change enregistrés lorsque ces contributions sont reçues sont incorporés au Compte des recettes et dépenses. A la date de l'arrêté des comptes, on constate un gain éventuel de £13 552 si l'on convertit les arriérés de contributions au taux de change de fin d'année de €1,44/£1.

FONDS DE PROMOTION – BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2003

(en livres sterling)

2001/2002		2002/2003
£		£
	ACTIF	
1,081	Solde en banque	1,081
	A déduire: PASSIF	
<u>(3,634)</u>	Solde dû au Compte administratif de l'ICCO	<u>(3,634)</u>
<u>(2,553)</u>	(PASSIF)/ACTIF NET	<u>(2,553)</u>
(2,553)	Solde du Fonds au 1er octobre 2002	(2,553)
-	Excédent/(déficit) pour l'année	-
-----		-----
<u>(2,553)</u>	Excédent/(déficit) au 30 septembre 2003	<u>(2,553)</u>

FONDS DE PROMOTION - NOTES RELATIVES AUX RELEVES FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2003

METHODES COMPTABLES

1. POLITIQUES COMPTABLES

Ces comptes ont été préparés selon la méthode de la valeur initiale.

ANNEXE III LISTE DES MEMBRES DU PERSONNEL DU SECRETARIAT

(AU 30 SEPTEMBRE 2003)

Cabinet du Directeur exécutif

-- Poste vacant --	Directeur exécutif
M. J. W. A. Vingerhoets	Directeur exécutif par intérim
Mlle S. E. C. Sharp	Assistante personnelle

Division économique et des statistiques

M. J. W. A. Vingerhoets	Chef de la Division
-------------------------	---------------------

Section des statistiques et d'étude des marchés

M. N. Mistry	Statisticien
Mme V. Ramgulam	Assistant statisticien
-- Poste vacant --	Sténographe
-- Poste vacant --	Assistant de recherche

Section économie et développement

M. A.C. Brewer	Econométricien
-- Poste vacant --	Economiste
M. J.-M.A. Anga	Fonctionnaire chargé des projets
M. V.K. Adjei	Assistant de recherche principal
M. Y.Y. Abubakar	Fonctionnaire chargé du suivi de la coordination des

Division des services administratifs et des finances

-- Poste vacant --	Chef de la Division
M. R. Hagen	Chef de l'administration et Chef de la Division par
M. J. Ryan	Chef des finances (poste temporaire)

Section du personnel et des services généraux

Mlle S. Petros	Assistante administrative principale
M. J. Fernandes	Assistant de comptabilité principal
M. G. Owusu-Aninakwah	Commis à l'enregistrement
M. F.A. Hurtado	Assistant de communication/informatique

Section de l'information et des conférences

-- Poste vacant --	Fonctionnaire chargé des services linguistiques/
Mlle M. T. Faherty	Bibliothécaire/Fonctionnaire de la TI
M. A. C. Banbury	Assistant de conférence principal/Opérateur de
M. S. Persad	Assistant de conférence
-- Poste vacant --	Sténographe

Imprimé par
L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO

 22 Berners Street, Londres W1P 3DB, Royaume-Uni

 +44 (0)20 7637 3211

Télécopieur : +44 (0)20 7631 0114

Courrier électronique : info@icco.org